



AMCEN UA

Distr. : Générale
30 juin 2025

Original : Anglais
anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement vingtième session

Réunion du groupe d'experts
Nairobi, Kenya, 14-15 juillet
2025

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Priorités de la CMAE pour la période 2025-2027

Conférence ministérielle africaine sur les priorités en matière d'environnement pour la période 2025–2027

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) continue de jouer un rôle central dans l'élaboration de l'agenda environnemental du continent. Alors que l'Afrique navigue dans l'interaction complexe entre le développement durable, la résilience climatique et la gestion de l'environnement, la période 2025-2027 présente une fenêtre d'action critique et offre à la région une opportunité stratégique de consolider les acquis environnementaux et d'accélérer la mise en œuvre de politiques transformatrices en se concentrant sur les priorités essentielles.
2. Cette note d'information présente les principales priorités environnementales de l'Afrique pour la période 2025-2027. Il vise à fournir un cadre stratégique pour relever les défis environnementaux urgents du continent et à aligner les efforts sur les programmes régionaux et mondiaux.
3. Les priorités sont alignées sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, les accords multilatéraux sur l'environnement et la Stratégie à moyen terme 2026-2029 du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

II. Contexte

5. Le paysage environnemental en Afrique est caractérisé par une série de défis qui nécessitent une action urgente et coordonnée.
6. Par exemple, l'année 2024 a été soit la plus chaude ou la deuxième plus chaude jamais enregistrée en Afrique.¹ En Afrique australe, les précipitations ont été nettement inférieures à la moyenne depuis le début de l'année, ce qui a entraîné une sécheresse généralisée qui a nui à la disponibilité des ressources en eau, y compris pour l'agriculture.²
7. La région a également connu une série d'événements météorologiques extrêmes ayant des impacts importants sur tout le continent. La Corne de l'Afrique, par exemple, a été confrontée à des conditions de sécheresse dans certaines régions, avec de graves inondations au Kenya et en Tanzanie.³ Les épisodes de chaleur extrême ont été particulièrement intenses

¹ Organisation météorologique mondiale. (2025). *État du climat en Afrique 2024*.

² Ibid.

³ Ibid.

en Afrique du Nord, tandis que toute la zone océanique autour du continent africain a été touchée par des vagues de chaleur marines fortes et intenses.⁴

5. Dans le même temps, le financement de la lutte contre le changement climatique reste extrêmement faible. L'Afrique a besoin de 277 milliards de dollars par an pour atteindre ses objectifs climatiques, mais seulement 29,5 milliards de dollars ont été mobilisés en 2020.⁵ De plus, 60 % du financement climatique est concentré dans seulement 10 pays, ce qui met en évidence les disparités régionales.
5. Bien que plus de 40 pays africains aient achevé ou soient en train d'élaborer leurs plans nationaux d'adaptation (PAN), la qualité et l'efficacité de leur mise en œuvre varient considérablement d'un pays à l'autre.⁶
6. L'Afrique est confrontée à un formidable défi d'adaptation au climat, les pays de la région supportant un fardeau disproportionné des impacts climatiques, aggravé par le sous-investissement dans les infrastructures résilientes au changement climatique et l'accès limité au financement climatique.
7. Le continent est confronté à un défi croissant en matière de refroidissement durable : La hausse des températures, l'urbanisation rapide et l'accès limité à l'électricité exposent des millions de personnes à un stress thermique potentiellement mortel, à l'insécurité alimentaire et à des risques sanitaires. À mesure que les températures augmentent, l'accès à un système de refroidissement abordable et économe en énergie devient essentiel pour protéger la santé, préserver les aliments et les médicaments et maintenir la productivité.
8. On estime que la demande de refroidissement triplera à l'échelle mondiale d'ici 2050, l'Afrique étant particulièrement vulnérable en raison de son importante population qui n'a pas accès aux technologies de refroidissement modernes.⁷
9. Pour relever ces défis, il faut adopter une approche multidimensionnelle qui comprend le renforcement des cadres institutionnels, l'amélioration de l'accès au financement de la lutte contre le changement climatique et l'investissement dans des infrastructures résilientes et des systèmes d'alerte précoce. Les stratégies d'adaptation communautaires, les solutions fondées sur la nature et la coopération régionale sont également essentielles. Le soutien international, notamment sous la forme du transfert de technologies et du renforcement des capacités, est essentiel pour donner aux pays africains les moyens de mettre en œuvre des mesures d'adaptation efficaces et adaptées aux contextes locaux.
10. La perte de biodiversité sur le continent est tout aussi préoccupante. L'Afrique connaît l'un des niveaux les plus élevés de perte de biodiversité au monde.⁸ Les principaux facteurs de perte de biodiversité en Afrique sont le changement climatique, la conversion de l'habitat (pour l'agriculture, et les infrastructures), la surexploitation, la pollution (de l'air, de l'eau et du sol), les espèces exotiques envahissantes et le commerce illégal d'espèces sauvages⁹. L'Afrique subsaharienne est identifiée comme l'un des points chauds mondiaux de la perte de biodiversité. Madagascar et certaines parties de l'Afrique centrale et de l'Ouest sont particulièrement touchés en raison de la richesse de leurs espèces endémiques et de leurs taux élevés de conversion de l'habitat.¹⁰
11. L'augmentation de la population africaine, estimée à 2,5 milliards de personnes d'ici 2050, exacerbera encore la perte de biodiversité si des mesures appropriées, y compris une planification urbaine et régionale durable, ne sont pas envisagées.
12. Le changement de la couverture terrestre en Afrique entraîne une perte de la capacité des terres à soutenir la biodiversité et à apporter des contributions naturelles aux populations. Les conversions non réglementées de forêts (y compris l'exploitation forestière) et de pâturages pour la production agricole, l'exploitation minière, le développement urbain et

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

⁶ Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Plans nationaux d'adaptation 2023 – Progrès accomplis dans la formulation et la mise en œuvre des RNSPA ; CCNUCC : Bonn, 2023.

⁷ PNUE. (2023). Global Cooling Watch 2023 : Rester au frais : comment répondre aux demandes de refroidissement tout en réduisant les émissions. Nairobi.

⁸ PNUE. (2024). *Perspectives des ressources mondiales 2024 : Inverser la tendance – Voies vers une planète vivable alors que l'utilisation des ressources augmente*. PNUE. Nairobi

⁹ Rapport régional d'évaluation de la biodiversité 2018 de [l'IPBES spm_africa_2018_digital.pdf](#)

¹⁰ PNUE. (2024). *Perspectives des ressources mondiales 2024 : Inverser la tendance – Voies vers une planète vivable alors que l'utilisation des ressources augmente*. PNUE. Nairobi

les infrastructures, entre autres changements induits par l'homme, ont entraîné la perte d'habitat, la dégradation des bassins versants et l'érosion des sols, entraînant une perte de biodiversité et de moyens de subsistance.

13. Parallèlement, la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse (DDTS) continuent de poser des défis importants à l'Afrique., affectant les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la durabilité environnementale. La DDTS est motivée par le changement climatique, les pratiques de gestion non durable des terres et les pressions démographiques croissantes. L'Afrique est particulièrement vulnérable à ces problèmes, avec une grande partie du continent classée comme désertique ou aride, et un pourcentage important de terres déjà dégradées.
14. Les environnements marins et côtiers, bien qu'ils revêtent une importance écologique et socio-économique importante pour le continent africain, sont extrêmement menacés par les activités humaines. La biodiversité et les écosystèmes des zones marines et côtières sont diversifiés et apportent des contributions économiques, sociales et culturelles importantes aux populations africaines.
15. La perte de biodiversité et d'habitats naturels compromet également la sécurité sanitaire en Afrique, car les avantages découlant d'écosystèmes sains et productifs, tels que la prévention des pandémies, par exemple la COVID-19 et l'épidémie de zoonoses, ainsi que le développement de la résistance aux antimicrobiens.
16. En ce qui concerne la pollution de l'air, les populations vulnérables, notamment les femmes et les enfants de la région, continuent de supporter un fardeau disproportionné des risques sanitaires liés à la pollution.
17. La pollution en Afrique est façonnée par une interaction complexe entre la pauvreté énergétique, la dépendance à la biomasse et les émissions industrielles. La principale source d'émissions comprend la combustion des biomes domestiques, la combustion des déchets à ciel ouvert, la combustion des résidus agricoles, les incendies de forêt et les transports utilisant des carburants de mauvaise qualité et des véhicules à fortes émissions¹².
18. Cinquante et un pour cent du mix énergétique de l'Afrique provient de la biomasse et, par conséquent, le continent est le deuxième plus grand émetteur de PM10 au monde (après l'Asie).¹¹
19. Environ 3 milliards de personnes utilisent des feux ouverts et des poêles pour chauffer leur maison, ce qui entraîne plus de 4 millions de décès prématurés dus à la maladie et plus de 50 % des décès dus à la pneumonie chez les enfants de moins de cinq ans. L'exposition à la pollution de l'air domestique est également à l'origine de 3,8 millions de décès prématurés chaque année.
20. La pollution de l'air extérieur devrait s'aggraver, causant environ 930 000 décès prématurés par an en 2030 et environ 1,6 million de décès prématurés par an en 2063.¹²
21. Malgré les progrès des technologies de cuisson propres, la pollution de l'air domestique causerait encore environ 170 000 décès prématurés par an en 2030 (150 000 en 2063).¹³
22. Si rien n'est fait, la croissance économique aggravée par la croissance démographique, l'urbanisation non planifiée et les modes de vie non durables exacerbera les pressions sur les ressources, l'environnement et la santé humaine, et pourrait accroître les inégalités et limiter la capacité de l'Afrique à parvenir à un développement durable.¹⁴
23. La situation de la dégradation des terres est tout aussi préoccupante.
24. Environ 67 % des terres de l'Afrique sont constituées de déserts et de terres arides, ce qui exerce une pression importante sur le continent pour nourrir sa population croissante. De plus, on estime que 75 % de ces terres, qui englobent la Corne de l'Afrique et le Sahel, sont dégradées, ce qui prédispose le continent à des sécheresses sévères et récurrentes.¹⁵

¹¹ Document d'orientation de l'ONU « Comprendre les émissions mondiales de polluants atmosphériques de l'Afrique et les secteurs économiques qui y contribuent » (2024)

¹² PNUE. (2022). Évaluation intégrée de la pollution de l'air et du changement climatique pour le développement durable en Afrique. PNUE. Nairobi

¹³ Ibid.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. (2023). Les régions : Afrique. [En ligne] Disponible chez : <https://www.unccd.int/convention/regions/annex-i-africa>

25. Le double défi de la dégradation des terres et de la désertification est aggravé par le taux extraordinaire de déforestation auquel le continent est confronté.¹⁶
26. Dans le même temps, le continent connaît une urbanisation et une industrialisation rapides, ce qui continuera d'avoir un impact sur la pollution, la biodiversité et les perspectives climatiques de la région.
27. Il est donc nécessaire d'accélérer les actions environnementales et climatiques si le continent veut atteindre ses objectifs climatiques et environnementaux dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.
28. Certaines actions prioritaires sont proposées ci-dessous pour soutenir la réalisation de ces objectifs liés au climat et à l'environnement.

III. Priorités stratégiques pour l'exercice biennal 2025-2027

29. Sur la base des défis identifiés, cette section décrit les priorités stratégiques de l'action environnementale en Afrique de 2025 à 2027. Les priorités sont conçues pour guider les efforts en matière de politiques, d'investissements et de collaboration.

(a) Action climatique

30. Pour relever les défis du changement climatique sur le continent, l'Union africaine a élaboré une stratégie et un plan d'action (2022-2032) sur le changement climatique et un développement résilient. La Stratégie et le plan d'action identifient quatre grandes priorités stratégiques pour guider l'action collective du continent en matière de climat et les efforts de développement jusqu'en 2032.
31. Les priorités stratégiques en matière d'action climatique pourraient inclure :
 - (i) Renforcement des politiques et de la gouvernance ;
 - (ii) l'adoption de voies vers un développement transformateur et résilient au changement climatique ;
 - (iii) Renforcer les moyens de mise en œuvre vers un développement résilient au changement climatique ;
 - (iv) tirer parti des initiatives phares régionales ;
32. La conférence souhaitera peut-être appeler à la mise en œuvre d'activités spécifiques des priorités stratégiques de la stratégie et du plan d'action de l'UA sur le changement climatique et le développement résilient.
33. En outre, le continent pourrait également envisager d'investir dans des solutions de refroidissement innovantes et durables, qui jouent un rôle central dans l'adaptation au climat en Afrique. Des solutions telles que la réfrigération à énergie solaire, l'architecture de refroidissement passif et les systèmes de refroidissement urbain offrent des alternatives durables qui réduisent les émissions tout en améliorant la résilience. La mise à l'échelle de ces technologies, soutenue par des incitations politiques et des investissements, peut contribuer à combler le fossé de l'adaptation et à favoriser un développement résilient au changement climatique sur l'ensemble du continent.
34. En raison de ses vastes ressources en minéraux de transition énergétique, le continent jouera un rôle majeur dans l'avenir des technologies d'énergie propre. La Stratégie 2024 pour les minéraux verts en Afrique fournit une feuille de route pour exploiter les richesses minérales de l'Afrique afin de générer de la valeur ajoutée à la source, l'industrialisation régionale et la résilience climatique. Il met également l'accent sur la gestion des minéraux, y compris l'exploitation minière responsable, la durabilité environnementale et les principes de l'économie circulaire. La conférence voudra peut-être demander la mise en œuvre des recommandations de la Stratégie.

(b) Perte de biodiversité, dégradation des terres, désertification et sécheresse

35. Pour relever les défis de la biodiversité, l'Union africaine a élaboré la Stratégie et le Plan d'action pour la biodiversité en

¹⁶ Mansourian, S. et Berrahmouni, N. (2021). Revue de la restauration des forêts et des paysages en Afrique. [En ligne] Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.4060/cb6111en>

Afrique 2023-2030. La Stratégie et le Plan d'action en faveur de la biodiversité (PASAB) 2023-2030 s'articulent autour de cinq piliers stratégiques, chacun aligné sur des objectifs spécifiques du Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) Kunming-Montréal et du Plan d'action mondial volontaire sur la biodiversité et la santé.

36. Les piliers stratégiques sont les suivants :

- (i) Renforcer la gouvernance et les pratiques en matière de biodiversité
- (ii) Utilisation durable et partage des avantages tirés des ressources biologiques et génétiques
- (iii) Intégration sectorielle et intégration des approches fondées sur les écosystèmes
- (iv) Augmenter le financement de la biodiversité en Afrique
- (v) Renforcer les capacités, l'équité et l'inclusion pour une mise en œuvre efficace

37. La Conférence souhaitera peut-être appeler à la mise en œuvre des domaines d'intervention au titre des piliers stratégiques de la Stratégie et du Plan d'action de l'UA pour la biodiversité 2023-2030.

38. Les défis de la dégradation des terres, de la désertification et de la sécheresse pourraient être résolus en mettant pleinement en œuvre le Cadre stratégique pour la gestion des risques de sécheresse et le renforcement de la résilience en Afrique et en adoptant des systèmes alimentaires positifs pour la nature.

39. Plus précisément, il s'agirait pour les pays africains d'élaborer des politiques de lutte contre la sécheresse et des mécanismes de gouvernance pour la gestion des risques de sécheresse ; surveillance de la sécheresse et alerte précoce ; l'évaluation de la vulnérabilité et de l'impact de la sécheresse ; l'atténuation, la préparation et l'intervention en cas de sécheresse ; la gestion des connaissances et la sensibilisation à la sécheresse ; et la réduction des facteurs sous-jacents du risque de sécheresse.

40. L'adoption de systèmes alimentaires positifs pour la nature est également importante pour éviter la dégradation des terres tout en s'attaquant à la perte de biodiversité et en renforçant la résilience et l'adaptation aux impacts du changement climatique.

(c) Pollution Action

41. Pour faire face à la crise de la pollution et accélérer la réalisation de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063, l'Afrique devrait mettre en œuvre des mesures dans les domaines des transports, de l'énergie résidentielle, de la production et de l'industrie de l'énergie, de l'agriculture et de la gestion des déchets.

42. Cela aidera considérablement l'Afrique à évoluer vers un système énergétique plus décarboné ou à faible émission de carbone et, par conséquent, à améliorer la qualité de l'air sur le continent.

43. Plus précisément, l'Afrique souhaitera peut-être :

- (i) passer de la biomasse à des combustibles plus propres (p. ex., GPL, électricité) ;
- (ii) intensifier les campagnes de sensibilisation du public sur les risques sanitaires et environnementaux ;
- (iii) fournir des subventions et des microfinancements pour les technologies de cuisson propres ;
- (iv) renforcer le boisement et le reboisement pour lutter contre la déforestation et,
- (v) établir des crédits carbone et des mécanismes de tarification pour encourager l'énergie propre
- (vi) Fournir des incitations politiques et financières pour promouvoir la circularité dans les secteurs à fort impact

44. La pollution par le mercure due à l'extraction minière artisanale et à petite échelle reste l'une des crises environnementales et sanitaires les plus urgentes en Afrique, le continent étant responsable de plus de 35 % des émissions mondiales de mercure dues à l'extraction informelle de l'or. L'impact toxique sur les écosystèmes, les systèmes d'eau et les communautés vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, nécessite une action soutenue dans le cadre de la Convention de Minamata sur le mercure, qui oblige les parties à réduire, dans la mesure du possible et à éliminer, l'utilisation du mercure dans l'ASGM.

45. Les actions prioritaires pour réduire la pollution par le mercure et formaliser l'ASGM dans la région africaine pourraient inclure :

- (i) Faire respecter les engagements de la Convention de Minamata : poursuivre la mise en œuvre des plans d'action nationaux de l'ASGM avec une action renouvelée sur les objectifs de réduction, s'attaquer au détournement du mercure dans le secteur de l'ASGM et renforcer la surveillance des points chauds de l'exploitation minière.
- (ii) Officialiser le secteur de l'ASGM : Mettre en place des incitations juridiques et fiscales pour que les mineurs

- puissent opérer légalement, notamment des licences simplifiées, un accès au financement et une sécurité de l'utilisation des terres liée à des pratiques sans mercure.
- (iii) Développer les technologies sans mercure : Promouvoir des alternatives abordables par le biais de subventions gouvernementales, de partenariats avec des fournisseurs d'équipements et de programmes de formation professionnelle pour les mineurs.
 - (iv) Stratégie régionale d'élimination du mercure : Harmoniser les efforts transfrontaliers pour perturber les chaînes d'approvisionnement illégales en mercure, en s'appuyant sur les structures existantes de la Convention de Bamako et sur des équipes spéciales conjointes avec les douanes et les services répressifs.
 - (v) Aligner la formalisation de l'ASGM sur les accords commerciaux régionaux afin d'intégrer l'or responsable dans les chaînes d'approvisionnement régionales.
46. La conférence souhaitera peut-être également appeler à la mise en œuvre des mesures prioritaires identifiées dans l'Évaluation intégrée de la pollution atmosphérique et du développement durable en Afrique de 2023. Ces mesures offriraient de multiples avantages, notamment la réduction du réchauffement climatique à court terme, l'amélioration de la santé publique et la promotion des objectifs de développement durable grâce à l'amélioration de la qualité de l'air.
47. La Conférence souhaitera peut-être en outre encourager les États membres à promouvoir les combustibles alternatifs et les technologies de cuisson propre afin d'accélérer l'accès à une cuisson propre alignée sur la planification énergétique nationale et les objectifs d'accès universel à l'énergie. Une telle mission améliorerait la qualité de l'air domestique, réduirait les risques pour la santé et contribuerait à la transition énergétique propre de l'Afrique.
- (d) Autres mesures**
48. D'autres mesures intersectorielles, notamment le renforcement de la gouvernance environnementale ; la transformation numérique ; et le financement et la budgétisation durables de l'environnement et du climat, pourraient accélérer considérablement la réalisation des objectifs de développement de l'Afrique.
49. La gouvernance environnementale est l'architecture institutionnelle et juridique nécessaire pour faire des objectifs et des engagements environnementaux une réalité. Cet axe de travail soutiendra une prise de décision cohérente vers des cadres juridiques et institutionnels plus efficaces qui sous-tendent la réalisation des objectifs convenus au niveau international en matière de climat, de biodiversité et de pollution dans le contexte de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Afrique.
50. Plusieurs accords régionaux sur l'environnement sont également restés en sommeil tandis que de nouveaux accords mondiaux sont prêts à être ratifiés.
51. Les principaux domaines d'intérêt du volet de travail sur la gouvernance environnementale peuvent inclure : -
- (i) Aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de droit de l'environnement et à contribuer à la dimension environnementale du Programme 2030 et de l'Agenda 2063
 - (ii) Faire progresser les obligations en matière de droits de la personne relatives à la jouissance d'un environnement sûr, propre, sain et durable, notamment par l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action en matière d'accès à la justice, d'information et de participation du public.
 - (iii) Soutenir les pays d'Afrique, à leur demande, dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'État de droit en matière d'environnement
 - (iv) Promouvoir la ratification, la mise en œuvre et la revitalisation des accords régionaux sur l'environnement en sommeil, notamment la Convention de Bamako sur l'interdiction de l'importation en Afrique et le contrôle des mouvements transfrontières et de la gestion des déchets dangereux en Afrique (Convention de Bamako) et la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention de Maputo)
 - (v) Promouvoir la ratification et la mise en œuvre des accords mondiaux sur l'environnement qui intéressent le continent, y compris l'Accord conclu au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale (Accord BBDJN), ainsi que l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

52. La numérisation balaie la planète, changeant notre économie, notre société, nos institutions et même notre humanité. Cela doit toutefois se faire de manière inclusive, équitable ou durable.
53. Les principaux domaines d'intervention dans le cadre du volet de travail sur la transformation numérique peuvent inclure : -
- (i) Soutenir et intensifier le changement environnemental grâce à une architecture de données et un écosystème numérique inclusifs et efficacement gouvernés pour l'Afrique
 - (ii) Catalyser une utilisation transformatrice des biens publics numériques environnementaux pour amplifier et accélérer les progrès vers les objectifs mondiaux en matière de climat, de biodiversité et de pollution
 - (iii) Impliquer les ministères des Finances et les bureaux nationaux de statistique dans la conception, la gouvernance et le déploiement de biens publics numériques pour la gestion de l'environnement, afin d'assurer l'élaboration de politiques fondées sur des données et l'intégration dans les processus budgétaires nationaux.
54. Le financement et la budgétisation durables de l'environnement et du climat sont une voie essentielle pour lutter contre le changement climatique, les catastrophes naturelles et la dégradation de l'environnement en Afrique.
55. Une collaboration plus étroite entre les secteurs de la finance, du développement économique et de l'environnement peut offrir des opportunités d'accélérer l'action en faveur de l'environnement et du climat pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.
56. Les principaux domaines d'intervention du volet de travail sur le financement durable de l'environnement et du climat pourraient être axés sur :
- (i) Aider les États membres à mettre en place des incitations et des mécanismes de financement innovants pour l'environnement et le développement durable afin d'accroître la capacité de mobilisation des ressources fiscales et non fiscales nationales pour les investissements verts.
 - (ii) Élaborer un cadre africain commun sur la budgétisation durable afin de soutenir la mobilisation de ressources pour faciliter la mise en œuvre cohérente des priorités de l'Agenda 2030, de l'Agenda 2063, du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Programme de relance verte en Afrique, des contributions déterminées au niveau national et des plans nationaux d'adaptation
 - (iii) Convoquer une session conjointe de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et de la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique en 2027 afin de forger des orientations politiques et des actions innovantes pour accélérer le développement socio-économique et environnemental, les investissements verts et la mobilisation du financement climatique sur le continent
 - (iv) Développement d'un cadre régional de bioéconomie pour faciliter le financement de la conservation et fournir des moyens de subsistance à des millions de communautés locales sur le continent.

IV. Conclusion et recommandations

57. La mise en œuvre des priorités régionales constituera la principale partie du programme de travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour l'exercice biennal 2025-2027, et on s'attend à ce qu'elle offre l'occasion d'accélérer les progrès de l'Afrique vers la réalisation de l'Agenda 2030 et des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Afrique.
58. Les priorités régionales offriront également une bonne occasion de créer des synergies avec d'autres initiatives en cours et d'améliorer la mobilisation des ressources.
59. La Conférence souhaitera peut-être encourager les États membres et demander au Secrétariat de la CMAE, en collaboration avec les partenaires concernés et sous réserve de la disponibilité des ressources, de :
- (a) Accélérer la mise en œuvre des priorités stratégiques de la Stratégie et du Plan d'action de l'Union africaine sur

le changement climatique et le développement résilient (2022-2032).

- (b) Promouvoir la mise à l'échelle de technologies de refroidissement durables innovantes, soutenues par des incitations politiques et des investissements pour aider à combler le fossé de l'adaptation et favoriser un développement résilient au changement climatique sur l'ensemble du continent.
 - (c) Accélérer la mise en œuvre des piliers stratégiques de la Stratégie et du Plan d'action pour la biodiversité en Afrique 2023-2030.
 - (d) Accélérer la mise en œuvre du Programme pour une Afrique résiliente et préparée à la sécheresse (DRAPA) qui a été élaboré dans le cadre de la Conférence africaine sur la sécheresse qui s'est tenue en août 2016 à Windhoek, en Namibie.
 - (e) Accélérer le passage de la biomasse à des combustibles plus propres (par exemple, le GPL, l'électricité) ; intensifier les campagnes de sensibilisation du public sur les risques sanitaires et environnementaux ; fournir des subventions et des microfinancements pour les technologies de cuisson propres ; renforcer le boisement et le reboisement pour lutter contre la déforestation ; établir des crédits carbone et des mécanismes de tarification pour encourager l'énergie propre
60. La Conférence souhaitera peut-être aussi demander au secrétariat de la CMAE, en collaboration avec les partenaires concernés et sous réserve de la disponibilité des ressources :
- (i) Aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de droit de l'environnement et à contribuer à la dimension environnementale de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063
 - (ii) Faire progresser les obligations en matière de droits de la personne relatives à la jouissance d'un environnement, notamment par le développement de l'accès à la justice, de l'information et de la participation du public ;
Stratégie et plan d'action
 - iii) Soutenir les pays d'Afrique, à leur demande, dans l'élaboration et la mise en œuvre de la
État de droit
 - iv) Promouvoir la ratification, la mise en œuvre et la revitalisation des accords régionaux sur l'environnement en sommeil y compris la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique et le contrôle des Mouvements et gestion des déchets dangereux en Afrique (Convention de Bamako) et Convention sur la conservation de la nature et de ses ressources (Convention de Maputo)
 - (v) Promouvoir la ratification et la mise en œuvre des accords mondiaux sur l'environnement qui intéressent le continent, y compris l'Accord conclu au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale (Accord BBDJN), ainsi que l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
 - (vi) Mettre en œuvre la feuille de route du Programme africain pour un air pur, notamment par la création et la coordination de centres régionaux d'excellence sur la qualité de l'air, afin de renforcer les capacités techniques, de favoriser l'échange de connaissances et de faciliter la mise en œuvre dans les secteurs clés, conformément à l'Agenda 2063 et au Plan d'action pour la relance verte en Afrique.
61. La conférence souhaitera peut-être en outre demander au Secrétariat de la CMAE, en collaboration avec les partenaires concernés et sous réserve de la disponibilité des ressources :
- (i) Aider les États membres à intensifier l'action environnementale grâce à une architecture de données et un écosystème numérique inclusifs et efficacement gouvernés pour l'Afrique
 - (ii) Aider les États membres à catalyser une utilisation transformatrice des biens publics numériques environnementaux afin d'amplifier et d'accélérer les progrès vers les objectifs mondiaux en matière de climat, de biodiversité et de pollution.
62. Enfin, la conférence souhaitera peut-être demander au Secrétariat de la CMAE, en collaboration avec les partenaires concernés et sous réserve de la disponibilité des ressources :

- (i) Aider les États membres à développer des incitations et des mécanismes de financement innovants pour l'environnement et le développement durable afin d'accroître la capacité de mobilisation des ressources fiscales et non fiscales nationales pour les investissements verts
- (ii) Élaborer un cadre africain commun sur la budgétisation durable pour soutenir la mobilisation des ressources afin de faciliter la mise en œuvre cohérente des priorités de l'Agenda 2030, Agenda 2063
- (iii) Développer un cadre régional de bioéconomie pour faciliter le financement de la conservation et fournir des moyens de subsistance à des millions de communautés locales sur le continent.
- (iv) Développer un tableau de bord du financement de la résilience en Afrique accessible au public pour suivre et rendre compte des progrès accomplis dans l'alignement des budgets et des investissements nationaux sur les cibles climatiques, naturelles et des ODD, renforçant ainsi la transparence et la responsabilité aux niveaux national et régional.
- (v) Convoquer une session conjointe de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et de la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique en 2027 afin de forger des orientations politiques et des actions innovantes pour accélérer le développement socio-économique et environnemental, les investissements verts et la mobilisation du financement climatique sur le continent.

